

Nulle distinction n'était faite entre les sujets d'origine et les Canadiens, mais tous étaient également traités comme sujets du même prince. Les soldats vivent en paix avec les habitants, et les uns et les autres gagnent à ce commerce une affection réciproque. Quoi qu'il en soit, j'ai fait connaître aux différents chefs de corps le plaisir de Sa Majesté à ces sujets afin que personne n'en ignore, ce qui ajoutera sans doute le plus grand poids aux ordres et instructions déjà données. Et vous pouvez être sûr que des troupes qui ont toujours montré le plus ardent désir d'avancer les intérêts de leur souverain, et exercé la plus exacte obéissance à ses ordres, rivaliseront entre elles dans leur affection fraternelle pour les Canadiens, que Sa Majesté couvre de sa royale faveur et de sa protection.

Un esprit d'hostilité envers les Franco-canadiens existait cependant chez les colons anglais, qui manifestaient beaucoup de mécontentement de ce que l'on regardait comme de la partialité en faveur des nouveaux sujets. L'établissement du gouvernement civil, avec les pouvoirs étendus donnés aux juges de paix, paraît avoir fourni une occasion de donner cours à ces sentiments. Il y avait eu en outre entre les magistrats civils et militaires, une jalousie et une aversion qui se fit jour dans l'attaque contre Thomas Walker, sur laquelle on trouvera des détails dans la correspondance, ainsi que sur ce qui s'en suivit. Cette affaire est esquissée dans le rapport sur les archives pour 1888 à la page xi; la note A du même rapport contient les documents qui s'y rapportent.

En 1765, Murray était rappelé, mais il n'est parti qu'au mois de juin de l'année suivante; et à partir de son départ jusqu'à l'arrivée de sir Guy Carleton, en septembre, ses fonctions ont été exercées par le lieutenant-colonel Irving, nommé administrateur. Dans le rapport sur les archives pour 1885, à la note B, sont les mémoires des commerçants de Québec, appuyés par les marchands de Londres, demandant le rappel de Murray, ainsi que le contre-mémoire des seigneurs de Québec pour sa continuation dans ses fonctions de gouverneur. Les premiers l'accusent de porter des arrêts vexatoires, oppressifs et inconstitutionnels, de refuser de prêter l'oreille aux protestations, de traiter avec "rage et rudesse" ceux qui se plaignent, et, pour combler la mesure apparemment :

"D'avoir ajouté la gravité de cela en pratiquant la plus flagrante partialité, en fomentant des dissensions et en prenant des mesures pour tenir les sujets de Sa Majesté désunis entre eux en encourageant les nouveaux à demander des juges "parlant leur langue nationale."

De l'autre côté le mémoire des seigneurs, en demandant la continuation du général Murray dans ses fonctions de gouverneur, parlent de sa générosité et de celle de ses officiers, de son affabilité, de la justice des cours militaires qu'il a établies, et de la tranquillité dont ils ont joui jusqu'à l'établissement du gouvernement civil, et ajoute :

"Nous supplions Votre Majesté si elle veut bien jeter les yeux sur nous de "le rendre à nos vœux, de le conserver gouverneur en chef de cette province, que sa "valeur lui a conservé et dont sa générosité et sa douceur lui ont attaché les peuples et de nous le renvoyer."

L'état d'incertitude sous le rapport de l'administration de la justice continue jusqu'après l'arrivée de sir Guy Carleton. On trouvera à la note A des documents où sont consignées les plaintes faites. Je remets jusqu'à l'examen des documents publiés dans cette note, les observations qui me restent à faire sur ce sujet.